

Genève en bref

Survol des négociations à l'OMC sur l'agriculture

Les pourparlers sur l'agriculture doivent se concentrer sur l'accès aux marchés et le soutien interne

Dans un message qu'il a envoyé par télécopieur aux membres le 15 juillet, le président des négociations sur l'agriculture et ambassadeur de Nouvelle-Zélande auprès de l'OMC, M. John Adank, a proposé que, compte tenu des progrès qu'on a enregistrés dernièrement à l'égard de la concurrence à l'exportation, les délégués fassent porter leur travail avant tout sur les piliers du soutien interne et de l'accès aux marchés.

« [Traduction] Il est manifeste que tous les éléments contenus dans le cadre de l'agriculture du PDD (Programme de Doha pour le développement) sont solidaires, et on semble accepter généralement qu'ils doivent être traités comme un tout », a déclaré avec insistance l'ambassadeur Adank dans son message. « Cependant, lors de nos récents pourparlers, on s'est rendu compte que les piliers du soutien interne et de l'accès aux marchés en particulier sont des secteurs qui exigent des discussions bien plus approfondies entre les membres », a-t-il ajouté.

M. Adank a déclaré précédemment (voir Genève en bref du 30 juin) que le pilier de la concurrence à l'exportation demeure le seul domaine dans lequel les membres ont « une idée très précise de l'éventuel terrain d'atterrissage », et il a cité les progrès qui ont été réalisés, particulièrement dans le domaine des subventions à l'exportation. En fait, une étude effectuée par le Groupe de Cairns, dont on a débattu lors de la réunion des 5 et 6 juin du Comité de l'agriculture, a indiqué que l'utilisation des subventions à l'exportation a été considérablement réfrénée depuis le début du Cycle de Doha, il y a 13 ans. Les subventions à l'exportation directes sont tombées à zéro, sauf dans quelques rares pays, et lorsque ce n'est pas le cas, certains rapports font état des mesures qui sont prises pour en réduire l'utilisation, d'affirmer le Groupe de Cairns.

L'objectif que l'on cherche à atteindre au moyen du texte sur le projet de modalités (Rev 4), en l'occurrence l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation, est qualifié de « réalisable ». Les membres sont d'accord pour fournir des renseignements plus complets et à jour sur la concurrence à l'exportation dans la perspective de faire progresser les travaux dans ce secteur des pourparlers.

Cependant, cette fois-ci, l'ambassadeur Adank a demandé aux délégations de se concentrer sur les détails plus fondamentaux des deux autres piliers – l'accès aux marchés et le soutien interne. À cette fin, il les a encouragés à réfléchir à deux ensembles de questions et d'observations qu'il a fournies.

Soutien interne

Pour ce qui est de l'objectif consistant à réduire considérablement le soutien interne des membres, il reste bien du pain sur la planche. L'ambassadeur Adank a demandé « [traduction] comment les membres perçoivent-ils les divers éléments du pilier du soutien interne [y compris le niveau de soutien global ayant des effets de distorsion des échanges (SGEDE); la mesure globale de soutien (MGS); le *de minimis*; la catégorie bleue; les limites par produit] (...) particulièrement en ce moment, car ils ont trait au(x) niveau(x) d'ambition, aux flexibilités et aux contributions envisagés pour différents membres? »

« Si vous tenez compte qu'il faut réexaminer certains aspects/éléments de négociations antérieures, tout en s'acquittant du mandat énoncé, quelles autres approches proposeriez-vous? » a-t-il demandé.

La question semblait s'adresser aux pays développés, notamment les États-Unis et l'Union européenne et d'autres qui ont demandé que les pays émergents en fassent davantage dans ce pilier particulier des négociations sur l'agriculture, puisque ces pays émergents sont devenus des pays qui dépensent beaucoup. Une étude effectuée par le Groupe de Cairns a montré que la Chine et l'Inde ont dépensé un montant considérable pour le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges par rapport à la dernière décennie. Le SEDE de l'Inde a augmenté, passant de 8,2 milliards de dollars à 16,4 milliards de dollars de 2001 à 2008, tandis que le soutien estimé de la Chine « a augmenté de façon exponentielle », passant de 320 millions de dollars au montant sidérant de 13,9 milliards de dollars, de 2001 à 2008.

Accès aux marchés

S'agissant de l'objectif consistant à réaliser « des améliorations substantielles de l'accès aux marchés », les membres ont des points de vue divergents, a déclaré avec insistance l'ambassadeur Adank, en l'occurrence, il y a ceux qui « continuent de percevoir l'approche élaborée par le passé comme demeurant viable, sous réserve du règlement de diverses questions en suspens » et les autres qui « considèrent que cette approche a rendu la situation complexe sans permettre de réaliser des améliorations adéquates de l'accès aux marchés et qui ont laissé entendre qu'il importait d'envisager des approches simplifiées. »



Cette dernière remarque renvoie à une proposition faite par l'UE d'examiner une approche moins complexe pour traiter l'accès aux marchés en revenant à une formule de réduction tarifaire du type Cycle d'Uruguay, dans le cadre de laquelle une réduction moyenne des tarifs peut se faire afin de simplifier les négociations afin de parvenir à « un niveau d'ambition approprié tout en donnant une latitude générale aux membres ».

« [Traduction] Que pourrait impliquer une telle approche? Que signifierait-elle en termes de résultats comparativement aux approches qu'on a élaborées par le passé? » a demandé M. Adank.

Pour ce qui est de l'accès aux marchés, les éléments inclus dans la Rev 4 (la formule de réduction tarifaire générale ou la formule étagée [niveaux de réduction plus élevés pour les tarifs plus élevés), les produits sensibles (PS), les produits spéciaux (PSP) et le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS)], l'ambassadeur Adank a demandé aux délégués « quel(s) niveau(x) d'ambition et de flexibilité et quelles contributions sont envisagées pour différents membres? »

« Si vous tenez compte qu'il faut réexaminer certains aspects/éléments des négociations antérieures, tout en s'acquittant du mandat énoncé, quelles autres approches proposeriez-vous? » a poursuivi le président, en demandant aux membres de clarifier s'ils voient « d'autres moyens de concourir à s'acquitter du mandat énoncé? »

À cet égard, l'Indonésie, au nom du G-33, a présenté une série de non-documents le 17 juillet afin de renouveler sa position à l'égard des PSP et du MSS.

Le groupe considère que le libellé de la Rev 4 au sujet des PSP est « stabilisé » et insiste pour l'inclure comme « partie intégrante du programme de travail d'après-Bali ». La Rev 4 énonce que les membres seront autorisés à désigner eux-mêmes les PSP « guidés par les indicateurs (annexe F) fondés sur les critères de la sécurité alimentaire, de la garantie des moyens d'existence et du développement rural ». Douze pour cent des lignes tarifaires doivent être désignées par le pays lui-même comme PSP, et jusqu'à 5 % des lignes seraient assujetties à une réduction nulle avec une réduction moyenne globale de 11 %.

Les petites économies vulnérables (PEV) peuvent choisir d'appliquer la formule tarifaire étagée modérée conçue spécialement pour eux plus le droit aux PSP décrit ci-dessus ou « choisir au lieu de cela de ne pas appliquer la formule étagée, mais simplement de respecter une réduction globale de 24 % en ayant de fait choisi de désigner autant de lignes tarifaires qu'elles choisissent comme PSP » qui ne sont pas « assujetties à un quelconque abaissement tarifaire minimal, ni guidées par les indicateurs ».

Dans le cas de membres ayant accédé récemment, comme la Chine, qui se sont joints à l'OMC en 2001, la Rev 4 stipule que les droits maximums aux lignes tarifaires pour les produits spéciaux doivent s'établir à 13 % et que la réduction moyenne globale devant être réalisée pour les lignes tarifaires désignées peut être réduite encore à 10 %.

Au sujet du MSS, le G-33 a réitéré les précédentes présentations déposées sur la question depuis 2010 : conception et structure, conditions de contre-vérification des prix et des volumes, saisonnalité, flexibilités pour les PEV et approche au prorata qui, a-t-il dit, « demeurent valides, robustes, raisonnables et incontestées ». Il a prétendu que « le MSS devrait être considéré comme un produit livrable critique qui n'est pas relié à une quelconque discipline de réduction tarifaire de Doha et, par conséquent, un travail et un engagement sérieux et ciblés doivent commencer immédiatement, sans autre délai ».

Une réunion ouverte informelle du groupe des négociations sur l'agriculture doit se dérouler le 23 juillet, au cours de laquelle les questions ci-dessus devraient être examinées.

La FE n'est toujours pas réglée

Tous les yeux étaient tournés vers la réunion des ministres du Commerce du G-20 le week-end dernier (19 juillet à Sydney, en Australie), dans l'espoir que les ministres soient en mesure de régler quelques-unes des difficultés persistantes qui entravent la mise en œuvre du paquet de Bali, particulièrement pour ce qui est de la facilitation des échanges (FE), mais l'Afrique du Sud et, en particulier, l'Inde ont apparemment été intransigeants d'après des sources bien informées.

Des sources ont affirmé que l'Inde a refusé d'accepter le protocole qui aurait inclus la FE à l'accord de Marrakesh, et l'aurait par conséquent intégré effectivement dans le cadre juridique existant de l'OMC, à moins que les enjeux afférents à la sécurité alimentaire soient abordés. La décision prise lors de la 9^e Conférence ministérielle (CM9) à l'égard de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire demande que le programme de travail destiné à « formuler des recommandations en vue d'une solution permanente » d'ici 2017 se poursuive.

L'Inde et le G-33 ont demandé que l'Accord sur l'agriculture comporte certaines politiques et certains services des pays en développement conçus pour promouvoir le développement rural et la réduction de la pauvreté et, ce faisant, modifie la proposition sur la sécurité alimentaire « de façon à disposer que l'acquisition de stocks de produits alimentaires par les pays en développement membres avec pour objectif de soutenir les producteurs à faibles revenus ou dotés de ressources limitées ne soit pas tenue d'être comptabilisée dans la MGS ».

Le Comité de l'agriculture de l'OMC devrait en débattre cet automne.

Entre-temps, des sources ont affirmé que le Groupe africain fait à présent montre de flexibilité sur la question. Le groupe avait précédemment demandé que le protocole soit lié à l'engagement unique du PDD, craignant l'incertitude entourant l'aide technique et financière qui devrait lui être apportée pour l'aider à mettre en œuvre l'accord sur la FE après que le protocole aura été accepté. Cependant, des sources déclarent qu'il y a néanmoins une faible lueur à la fin du tunnel puisque les bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale, se sont récemment engagés à aider les pays en développement en leur accordant quelque 30 millions de dollars d'USD.

Les membres continueront de négocier dans la perspective de régler la préoccupation de l'Inde. Une réunion du Conseil général est prévue pour le 24 juillet afin d'approuver la FE, mais des sources disent que les membres pourraient choisir de reporter la réunion afin que l'on dispose de plus de temps pour parvenir à un consensus. Le protocole de la FE devrait être accepté avant le 31 juillet.

Prochains événements

- Négociations parallèles États-Unis-Japon, 4-5 août, Washington
- Réunion des négociateurs principaux du PTP, à déterminer
- Conférence des ministres du Commerce du G-20, 19 juillet, Sydney (Australie)
- Négociations informelles sur l'agriculture, 23 juillet
- Conseil général de l'OMC, 24-25 juillet, 7-8 octobre, 10-12 décembre
- Forum public de l'OMC, 1^{er}-3 octobre
- Sommet des dirigeants de l'APEC, 10-11 novembre, Beijing
- Session ordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC, 13-14 novembre
- Sommet des dirigeants du G-20, 15-16 novembre, Brisbane (Australie)

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, Les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Genève en bref est.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter :

www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca/.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

